

CAS B.1 - Parent de nationalité italienne né en Italie et qui a résidé en Italie au moins deux ans consécutifs avant la date de naissance de l'enfant

Documents à présenter concernant le parent :

- Copie intégrale et extrait plurilingue de l'acte de naissance en original, délivrés par la mairie italienne
 - Copie intégrale et extrait plurilingue de l'acte de mariage en original, délivrés par la mairie italienne
 - Copie intégrale et extrait plurilingue de l'acte de décès en original délivrés par la mairie italienne (si décédé)
- (NB Si les actes de mariage et éventuellement de décès ne sont pas enregistrés en Italie, ils doivent être délivrés par la mairie française)
- Certificat historique de résidence délivré par la ou les mairies italiennes de résidence
 - Pièce d'identité italienne en cours de validité
 - Copie du décret de naturalisation française ou de la déclaration d'acquisition ou du certificat de nationalité française

Documents à présenter concernant le demandeur :

- Copie intégrale et extrait plurilingue de l'acte de naissance en original
- Copie intégrale et extrait plurilingue des actes de mariage en original
- Certificat de nationalité française si les deux parents étaient/sont citoyens italiens, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R63143> ou copie de la pièce d'identité française de l'autre parent si la nationalité française a été acquise par filiation ou par décret de naturalisation
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile du demandeur
- [Formulaire de demande](#) complété, signé et daté